

ACTION URGENTE

RISQUE D'EXPULSION IMMINENTE POUR UN MILITANT SOUDANAIS

Le militant politique soudanais Husham Ali risque d'être expulsé à tout moment de l'Arabie saoudite vers le Soudan, où il risque fort de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Selon des informations fournies à Amnesty International, **Husham Ali Mohammad Ali**, ressortissant soudanais âgé de 46 ans, a été arrêté à son appartement de Djedda, dans l'ouest de l'Arabie saoudite, par des membres des forces de sécurité du ministère de l'Intérieur le 18 novembre 2018. Ces fonctionnaires ont fouillé la chambre de Husham Ali Mohammad Ali et saisi des appareils électroniques, notamment son ordinateur portable, ses téléphones, des CDs et des clés USB. Ils n'ont pas présenté de mandat d'arrêt ni d'autorisation de perquisition.

Husham Ali a été détenu au secret et placé à l'isolement depuis le moment de son arrestation jusqu'au début du mois de janvier, lorsqu'il a été transféré dans une cellule avec d'autres détenus. Durant cette période, il a subi plusieurs interrogatoires concernant son militantisme, et des responsables carcéraux lui ont affirmé qu'il avait été arrêté à la demande des autorités soudanaises. Le 6 mars 2018, Husham Ali a été transféré de la prison de Dhaban jusqu'au centre de détention de Shumaisi, un établissement relevant des services d'immigration, aux abords de Djedda, où ses empreintes digitales ont été relevées, ce qui fait craindre qu'Husham Ali ne soit expulsé d'un moment à l'autre.

Husham Ali est comptable et travaille à son compte en Arabie saoudite, où il réside depuis 2010. Militant de l'opposition au Soudan pendant de nombreuses années, il a continué à contribuer à divers forums en ligne après s'être installé en Arabie saoudite, et soutient par ailleurs des organisations caritatives au Soudan. Après la campagne de répression menée par le gouvernement soudanais contre la société civile en 2013, il est devenu plus actif en ligne et a écrit divers billets de blog et articles dénonçant la corruption gouvernementale. Il a également publié des informations sur la torture en détention par les autorités soudanaises, et exprimé sur sa page Facebook son soutien à la campagne de désobéissance civile de novembre et décembre 2016 au Soudan.

S'il est expulsé, il existe un risque réel que cet homme soit soumis à des actes de torture et d'autres mauvais traitements par les autorités soudanaises. Amnesty International a précédemment recueilli des informations sur les actes de torture et autres mauvais traitements infligés à des militants soudanais expulsés par l'Arabie saoudite vers le Soudan.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à libérer Husham Ali Mohammad Ali immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- appelez-les à respecter leurs obligations aux termes du droit international en s'abstenant d'expulser cet homme vers le Soudan, où il risquerait véritablement de subir un procès inique, des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 6 MAI 2018 À :

Roi d'Arabie saoudite et Premier ministre

His Majesty King Salman bin Abdul Aziz Al Saud

The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty the King
Royal Court, Riyadh

Arabie saoudite

Fax : (via le ministère de l'Intérieur)

+966 11 403 3125 (merci de vous montrer persévérant-e)

Twitter : @KingSalman

Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*

(Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur

His Royal Highness Prince Abdul Aziz bin Saud bin Naif

Ministry of the Interior, P.O. Box 2933,
Airport Road, Riyadh 11134

Arabie saoudite

Fax : +966 11 403 3125

Twitter : @MOISaudiArabia

Formule d'appel : *Your Highness, / Monseigneur, (puis Votre Altesse, dans le corps du texte),*

Copies à :

Commission des droits humains

Bandar Mohammed Abdullah Al Aiban
P.O. Box 58889, Riyadh 11515

King Fahd Road

Building No.3, Riyadh

Arabie saoudite

Fax : + 966 11 418 5101

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

RISQUE D'EXPULSION IMMINENTE POUR UN MILITANT SOUDANAIS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Amnesty International a fait état en 2016 et 2017 de la détention de trois militants soudanais résidant en Arabie saoudite, Elgassim Mohamed Seed Ahmed, 52 ans, Elwaleed Imam Hassan Taha, 44 ans, et Alaa Aldin al Difana, 44 ans. Ils ont été appréhendés en Arabie saoudite en décembre 2016 pour avoir soutenu en ligne une action de désobéissance civile au Soudan en novembre et décembre 2016. Ces trois hommes ont été expulsés par l'Arabie saoudite le 11 juillet 2017 et arrêtés par le Service national de la sûreté et du renseignement (NISS) à leur arrivée au Soudan. Incarcérés au siège du NISS à Khartoum-Nord, les détenus ont dit à Amnesty International avoir été victimes de torture et d'autres formes de mauvais traitements en détention. Elwaleed Imam Hassan Taha et Alaa Aldin al Difana ont été libérés sans inculpation le 22 août 2017. Elgassim Mohamed Seed Ahmed a été maintenu en détention avant d'être remis en liberté sans inculpation, le 3 octobre 2017.

Amnesty International a aussi recueilli des informations sur des dizaines de cas et reçu de nombreux signalements faisant état de la répression menée par le Service national de la sûreté et du renseignement contre les activités d'opposants politiques, de défenseurs des droits humains et de militants de la société civile. Entre novembre 2016 et février 2017, le NISS a arrêté des dizaines de membres du parti d'opposition et d'autres militants qui avaient soutenu les actions de désobéissance civile de novembre et décembre 2016, organisées pour protester contre l'augmentation du coût du carburant, de l'électricité, des transports, de la nourriture et des médicaments au Soudan. Les personnes arrêtées ont subi divers actes de torture et d'autres mauvais traitements ; certaines ont notamment été soumises à des décharges électriques, frappées, fouettées, enfermées à l'isolement, et soumises à une pression psychologique intense, notamment des menaces de viol durant les interrogatoires. Dans de nombreux cas, les militants ont été maintenus en détention durant des semaines ou des mois sans être inculpés d'aucun crime.

Le Service national de la sûreté et du renseignement conserve des pouvoirs étendus en matière d'arrestation et de détention en vertu de la Loi de 2010 relative à la sécurité nationale, qui lui permet de maintenir des suspects en détention jusqu'à quatre mois et demi sans contrôle judiciaire. La même loi protège les agents du NISS contre toute poursuite pour les actes commis dans l'exercice de leurs fonctions, d'où une culture généralisée de l'impunité.

Le principe de « non-refoulement » interdit à l'Arabie saoudite de renvoyer des personnes dans un pays ou sur un territoire où elles risqueraient véritablement d'être victimes de graves atteintes aux droits humains. Il relève du droit international coutumier et s'applique par conséquent à tous les États, qu'ils aient ou non ratifié les traités concernés. Par ailleurs, en tant qu'État partie à la Convention contre la torture, l'Arabie saoudite est tenue de ne pas renvoyer de personnes dans des pays où de solides éléments portent à croire qu'elles risqueraient d'être soumises à la torture.

Nom : Husham Ali Mohammad Ali
Homme

AU 60/18 MDE 23/8078/2018, 4 avril 2018